



HAL
open science

La défiscalisation des heures supplémentaires: quels impacts micro et macroéconomiques?

Eric Heyer

► **To cite this version:**

Eric Heyer. La défiscalisation des heures supplémentaires: quels impacts micro et macroéconomiques?. [Rapport de recherche] OFCE. 2007, pp.201 - 214. hal-03614730

HAL Id: hal-03614730

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03614730>

Submitted on 21 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La défiscalisation des heures supplémentaires : quels impacts micro et macro-économique¹

La défiscalisation des heures supplémentaires et son exonération de cotisations sociales est centrale dans le dispositif du nouveau gouvernement. Concrètement, la rémunération des heures supplémentaires effectuées au-delà des 35 heures hebdomadaires sera majorée de 25 % quelque soit la taille de l'entreprise, ne sera soumise ni à l'impôt sur le revenu ni aux cotisations sociales salariées et bénéficiera d'une réduction de cotisations employeurs. Elle vise donc à redonner du pouvoir d'achat aux salariés français en abaissant le coût du travail et en augmentant leur durée du travail.

Avant d'exposer les résultats et les mécanismes macro-économiques résultant d'une telle mesure (V), nous rappellerons les principes de la mesure (I), puis nous ferons rapidement un état des lieux des pratiques d'heures supplémentaires et complémentaires au sein des entreprises (II.1.) ainsi que des taux de cotisations employeurs et salariés en vigueur (II.2.). Nous détaillerons ensuite le coût global pour les finances publiques d'une telle mesure (III) ainsi que son impact sur le coût du travail des entreprises (IV).

I. Principe

La mesure s'appliquerait à l'ensemble des salariés des secteurs public et privé. Elle concernerait aussi bien les heures complémentaires (HC) effectuées par les salariés à temps partiel que les heures supplémentaires (HS) et choisies effectuées par les salariés à temps complet, y compris ceux placés sous un régime de forfait. Elle s'appliquerait à compter du 1^{er} octobre 2007.

La mesure comporte plusieurs volets :

A. Réduction forfaitaire des charges patronales

Une réduction forfaitaire des charges patronales est calibrée de la manière suivante : 1,5 € par heure supplémentaire effectuée par les entreprises de moins de 20 salariés et 0,5 € dans les entreprises de plus de 20 salariés.

B. Alignement de la majoration des HS

Cette mesure propose l'alignement des heures supplémentaires sur le taux minimal de 25 % dans toutes les entreprises.

¹ Cette note a été rédigée par Eric Heyer, Département Analyse et Prévision, OFCE.

C. Aménagement de l'allègement Fillon

Pour les salariés à temps complet, cette mesure propose un aménagement de l'allègement « Fillon » de façon à neutraliser l'effet des heures supplémentaires sur le taux d'exonération. Pour ce faire, le nombre d'heures supplémentaires, entrant dans le calcul du salaire horaire, est pris en compte en incluant le taux de majoration qui leur est appliqué.

Cela revient à modifier la formule actuelle (1) :

$$\text{Allègement} = (\mu/(\text{seuil}-1)) * \text{Salmens} * (1,6 \text{ Smich}/\text{Salhor} - 1) \quad (1)$$

Avec :

- Salmens correspond au salaire mensuel brut incluant les majorations pour les heures supplémentaires,
- Salhor, le salaire horaire calculé de la manière suivante :
 $\text{Salhor} = \text{Salmens} / (\text{HN} + \text{HS})$ avec HN, les heures de travail « normales » et HS, le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le salarié,
- seuil = 1,6 quelle que soit la situation de l'entreprise,
- $\mu = 0,26$ pour les entreprises de plus de 20 salariés et 0,281 pour ceux de moins de 20 salariés.

La nouvelle formule neutralisant les effets des majorations sur le calcul des allègements s'écrit alors :

$$\text{Allègement} = (\mu/(\text{seuil}-1)) * \text{Salmens} * (1,6 \text{ Smich}/\text{SalhorN} - 1) \quad (2)$$

avec

- $\text{SalhorN} = \text{Salmens} / (\text{HN} + (1 + \text{TxMaj})\text{HS})$,
- TxMaj = 0,25 pour les entreprises de plus de 20 salariés et 0,1 pour les entreprises de moins de 20 salariés.

D. Exonération d'IRPP

Cette mesure permet aux salariés d'exonérer d'impôt sur le revenu les rémunérations versées au titre des heures supplémentaires effectuées dans la seule limite d'une majoration de 25 %.

E. Exonération des charges salariales

Cette mesure comporte également une réduction des charges salariales égale au montant de la CSG, CRDS ainsi que de toutes les cotisations légales et conventionnelles.

II. Etat des lieux

II.1. Les heures supplémentaires et complémentaires au sein des entreprises

II.1.1. Les heures supplémentaires

Selon l'Insee, 37 % des salariés à temps complet du secteur privé effectuent des heures supplémentaires. Ces derniers ont effectué 57 heures supplémentaires en moyenne au cours de la période 2001-2004. Nous pensons que cette évaluation, issue de l'enquête ACEMO sous-estime considérablement le nombre d'heures supplémentaires réellement effectuées dans l'hexagone. Outre le taux important de non réponse à cette question et de la non prise en compte des entreprises de moins de 10 salariés dans cette enquête¹, les entreprises ont tendance à ne pas déclarer les heures supplémentaires effectuées de façon structurelle et qui sont intégrées dans l'horaire collectif, ainsi que celles compensées par un repos compensateur. Autrement dit, dans cette enquête seules les heures supplémentaires rémunérées à un taux majoré et effectuées occasionnellement pour faire face à un surcroît d'activité sont comptabilisées.

Notre estimation corrigée de cette sous-estimation des heures supplémentaires donne un volume moyen de 58 heures pour les salariés à temps plein du secteur privé, estimation qui est cohérente avec un volume global d'heures supplémentaires rémunérées d'environ 900 millions par an sur le champ des allègements de charges dits « Fillon ». Cette estimation est plus de 2,5 fois supérieure à celle proposée par l'INSEE. Concernant la répartition de ce volume d'heures supplémentaires entre les entreprises de plus ou moins 20 salariés, nous reprenons les résultats de l'enquête ACEMO qui indique que 75 % de ces heures supplémentaires sont effectuées dans les entreprises de moins de 20 salariés.

Par ailleurs, les cadres n'effectuant pas d'heures supplémentaires rémunérées, nous avons fait l'hypothèse que ces heures supplémentaires concernent les salariés dont la rémunération est comprise entre le Smic horaire et 2 fois le Smic horaire (correspondant au 1^{er} décile de rémunération des cadres). Cela correspond à un salaire horaire moyen d'environ 1,33 fois le Smic, niveau très proche du salaire médian pour l'économie française.

II.1.2. Les heures complémentaires

Selon l'Insee, plus de 17 % des salariés du secteur privé sont à temps partiel. Ils travaillent en moyenne 23 heures par semaine et plus d'un tiers d'entre eux aimerait travailler plus. Selon l'enquête ACEMO, le volume annuel moyen d'heures complémentaires se montait à 43 heures pour les salariés à temps partiel des entreprises de 10 salariés et plus. A l'instar de l'estimation des heures supplémentaires, nous avons retenu un volume d'heures complémentaires rémunérées cohérent avec celui annuel issu du champ des allègements de charges dits « Fillon » et qui s'élève à 120 millions par an, soit 36 heures complémentaires par an et par salariés à temps partiel.

¹ Cette non prise en compte des petites entreprises est préjudiciable pour le sujet qui nous intéresse ici dans la mesure où l'on sait par ailleurs que le recours aux heures supplémentaires est plus intensif dans les entreprises qui n'ont pas réduit la durée du travail. Or le taux de passage aux 35 heures est inversement proportionnel à la taille de l'entreprise.

Enfin, les salariés à temps partiel étant, en moyenne, moins bien rémunérés que ceux à temps complet, nous avons retenu un salaire horaire moyen des heures complémentaires de 1,2 fois le Smic.

II.2. Les taux de cotisations employeurs et salariés

Cette mesure propose une exonération des charges salariales ainsi qu'une réduction des cotisations employeurs.

Comme nous le rappelle le tableau 1, les taux de cotisations employeur sont différents selon la taille.

Tableau 1. Taux de cotisations employeur et salarié selon la taille

En %

	Entrepreneur				Salarié
	Smic	1,2 Smic	1,33 Smic	>1,6 Smic	
CSG					7.28
CRDS					0.49
Sécurité sociale	30.3	30.3	30.3	30.3	7.5
Chômage	4.15	4.15	4.15	4.15	2.4
Retraites complémentaires	5.7	5.7	5.7	5.7	3.8
Autres					
. moins de 20 salariés	4.73	4.73	4.73	4.73	
. plus de 20 salariés	6.13	6.13	6.13	6.13	
Réduction Fillon					
. moins de 20 salariés	-28.1	-15.6	-9.5	0	
. plus de 20 salariés	-26	-14.4	-8.8	0	
Taux cotisation					21.5
. moins de 20 salariés	44.9	44.9	44.9	44.9	
. plus de 20 salariés	46.3	46.3	46.3	46.3	
Taux cotisation après Fillon					
. moins de 20 salariés	16.8	29.3	35.4	44.9	
. plus de 20 salariés	20.3	31.8	37.5	46.3	

Source : URSAFF

III. Coût pour les finances publiques *ex-ante* et *caeteris paribus*¹

Nous évaluons ici le coût *ex ante* de cette mesure, c'est-à-dire sans prendre en compte l'effet du bouclage macroéconomique et en considérant inchangée la durée du travail.

Les calculs qui suivent se basent donc sur un volume annuel d'heures supplémentaires de 900 millions et de 120 millions d'heures complémentaires. Concernant la répartition de ce volume d'heures supplémentaires entre les entreprises de plus ou moins 20 salariés, nous reprenons les résultats de l'enquête ACEMO qui indique que 75 % de ces heures supplémentaires sont effectuées dans les entreprises de moins de 20 salariés. Enfin, nous retenons un salaire horaire moyen de 1,33 Smic pour la rémunération des heures supplémentaires et de 1,2 Smic pour les heures complémentaires.

III.1. Coût lié aux salariés à temps complet...

III.1.1. ... dû aux baisses de charges patronales

D'après nos estimations, le coût lié aux baisses de charges patronales serait au maximum de 340 millions d'euros.

Il se décompose de la manière suivante :

A. Réduction forfaitaire

Le coût pour les finances publiques s'élèverait à 1,115 milliard d'euros par an (1 milliard pour les entreprises de moins de 20 salariés et 115 millions pour les entreprises de plus de 20 salariés).

B. Alignement de la majoration des HS

L'alignement de la majoration des heures supplémentaires au taux de 25 % ne toucherait que les entreprises de moins de 20 salariés et permettrait un supplément de recettes fiscales de 1,4 milliards d'euros par an.

C. Aménagement de l'allègement Fillon

L'aménagement de l'allègement Fillon coûterait 570 millions d'euros aux finances publiques chaque année (345 millions pour les entreprises de moins de 20 salariés et 225 millions pour les entreprises de plus de 20 salariés).

III.1.2. ... dû à l'exonération de charges salariales

Le coût de l'exonération de charges salariales est de 2,4 milliards d'euros par an (1,7 milliard d'euros pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés et 700 millions pour les salariés des entreprises de plus de 20 salariés).

¹ A total d'heures supplémentaires constantes

III.1.3. ... dû à la baisse de l'IRPP

Le coût de l'exonération de l'impôt sur le revenu des rémunérations versées au titre des heures supplémentaires effectuées est de 1,4 milliards d'euros par (1 milliard d'euros pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés et 400 millions pour les salariés des entreprises de plus de 20 salariés).

III.2. Coût lié des heures complémentaires...

III.2.1. ... dû aux baisses de charges patronales

Le coût pour les finances publiques s'élèverait à 150 millions d'euros par an (134 millions pour les entreprises de moins de 20 salariés et 16 millions pour les entreprises de plus de 20 salariés).

III.2.2. ... dû à l'exonération de charges salariées

Le coût de l'exonération de charges salariales est de 291 millions d'euros par an (209 millions d'euros pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés et 82 millions pour les salariés des entreprises de plus de 20 salariés).

III.2.3. ... dû à la baisse de l'IRPP

Le coût de l'exonération de l'impôt sur le revenu des rémunérations versées au titre des heures supplémentaires effectuées est de 135 millions d'euros par an.

Le tableau 2 récapitule l'ensemble des coûts pour les finances publiques. Le coût global de la mesure serait alors d'un peu plus de 4,6 milliards d'euros et ce quel que soit le scénario de baisse forfaitaire retenu, dont 500 millions d'euros au titre des heures complémentaires.

Tableau 2. Récapitulatif du coût ex ante de la mesure

En milliard d'euros

Salarié à temps... Taille de l'entreprise	.. complet		... partiel		Total
	< 20	> 20	< 20	> 20	
Charges employeurs					
Réduction forfaitaire	1	0,115	0,134	0,016	1,265
Alignement majoration	-1,4	-	-	-	-1,4
Aménagement « Fillon »	0,345	0,225	-	-	0,57
Charges salariales	1,7	0,700	0,209	0,082	2,691
IRPP	1	0,400	0,101	0,034	1,535
Total	2,645	1,440	0,444	0,132	4,661

Source : Calcul OFCE. Le tableau indique le coût en milliards d'euro par rapport à la situation actuelle des différentes strates de la mesure. Un signe moins indique un gain budgétaire.

IV. Quelles conséquences sur le coût du travail *ex-ante* et *caeteris paribus*

Cette mesure aurait différentes implications sur le coût du travail global et sur celui des heures complémentaires et supplémentaires.

Concernant ces dernières, l'impact sur leur coût diffère selon la taille de l'entreprise et le niveau du salaire horaire.

Comme l'illustre le tableau 3, les heures supplémentaires coûteraient moins une fois la mesure adoptée pour les entreprises employant plus de 20 salariés. Toutefois, malgré cette baisse de coût, l'heure supplémentaire coûterait toujours davantage que l'heure normale. A 1,33 Smic, l'heure supplémentaire verrait son coût baisser de 7 à 8% et son surcoût par rapport à l'heure normale ne serait plus de 25% mais de 15 à 16 %.

Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le coût lié à l'alignement de la majoration à 25 % des heures supplémentaires serait compensé pour un salaire horaire de 1,28 smic. Au-delà, l'heure supplémentaire coûterait davantage après réforme qu'avant réforme. A 1,33 smic, salaire horaire moyen d'une heure supplémentaire, le surcoût serait de 0,6 % par rapport à la situation actuelle.

Tableau 3. Impact sur les heures supplémentaires et complémentaires

En %

Salaire en proportion du Smic	1	1.1	1.2	1.33	2.0
Surcoût d'1 HS					
<i>Entreprises de < 20 salariés</i>	-5,2	-3,0	-1,2	0,6	8,0
<i>Entreprises de > 20 salariés</i>	-11,2	-10,3	-9,6	-7,8	-1,7
Différence de coût entre HS et HN					
<i>Entreprises de < 20 salariés</i>	2,2	5,4	7,8	10,1	18,8
<i>Entreprises de > 20 salariés</i>	11,0	12,1	13,0	15,3	22,9
Surcoût d'1 HC					
<i>Entreprises de < 20 salariés</i>	-15,4	-13,2	-11,6	-10,0	-6,2
<i>Entreprises de > 20 salariés</i>	-5,0	-4,3	-3,8	-3,3	-2,1

Source : Calcul OFCE. La première partie du tableau indique la différence de coût entre une heure supplémentaire après la mesure et avant la mesure. Un signe moins signifie qu'une heure supplémentaire coûte moins cher après la mesure. Le deuxième partie du tableau indique après la mesure la différence de coût entre une heure normale et une heure supplémentaire. La dernière partie du tableau est l'équivalent pour les heures complémentaires de la première partie.

Tableau 4. Impact sur le coût du travail

En %

Salaire proportion du Smic	1	1.1	1.2	1.33	2.0
Salarié à temps complet					
<i>Entreprises de < 20 salariés</i>	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,3
<i>Entreprises de > 20 salariés</i>	-0,5	-0,5	-0,4	-0,3	-0,1
Salarié à temps partiel					
<i>Entreprises de < 20 salariés</i>	-1,2	-1,1	-0,9	-0,8	-0,5
<i>Entreprises de > 20 salariés</i>	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1

Source : Calcul OFCE, Le calcul est fait sur la base d'une situation moyenne d'une durée de travail sans heures supplémentaires de 36.3 heures par semaine, et de 1.3 heures supplémentaires par semaine, soit 58 heures supplémentaire par an et par salarié. Sur le temps partiel la durée normale est de 23 heures auxquelles s'ajoutent 2 heures complémentaires par semaine.

S'agissant des heures complémentaires, quel que soit le niveau de salaire de référence ou de la taille de l'entreprise, leur coût baisserait avec la réforme. Et contrairement aux heures supplémentaires, l'heure complémentaire coûterait moins cher qu'une heure normale.

Enfin, comme l'indique le tableau 4, pour les entreprises de plus de 20 salariés, cette mesure permettrait au mieux une baisse du coût du travail de 0,5 % pour les salariés qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, la baisse peut atteindre jusqu'à 1,2 % pour leurs salariés à temps partiel. Concernant ceux à temps complet, le coût est très légèrement inférieur jusqu'à 1,2-1,3 smic et supérieur au-delà.

V. Impacts macroéconomiques d'une telle mesure

À partir des éléments discutés dans les parties précédentes, il est possible de construire trois scénarios macroéconomiques.

Dans le premier (scénario A), l'hypothèse est que cette mesure ne sera pas suffisamment incitative pour que les employeurs recourent davantage aux heures supplémentaires. La durée du travail serait donc inchangée. Nous levons cette hypothèse dans le deuxième scénario (scénario B). Ne disposant pas de l'élasticité des heures supplémentaires à leurs coûts, nous supposons que les entreprises vont saturer la contrainte légale des heures supplémentaires (220 heures par an) de leurs salariés qui en effectuaient déjà (37 % des salariés à temps complet). La durée du travail augmenterait alors de 0,8 % pour l'ensemble des salariés. Enfin dans le troisième scénario (scénario C), partant du scénario B, nous introduisons un effet d'offre favorable lié à la hausse de la durée du travail.

Nous évaluons ces scénarios à l'aide du modèle macroéconomique de l'OFCE, *e-mod.fr*.

Encadré : e-mod.fr

Estimé dans le cadre fourni par la comptabilité nationale, le modèle trimestriel de l'OFCE, *e-mod.fr*¹, est centré sur l'étude de l'économie française. Ce modèle permet d'analyser des politiques macroéconomiques, fiscales et budgétaires. Il est également utilisé comme un outil d'analyse de la conjoncture et sert à la prévision à court terme et à la simulation de moyen terme. Il impose un cadre comptable rigoureux et assoit les exercices de prévision sur des équations de comportement. Le secteur productif est décomposé en sept branches (agriculture et agroalimentaire, énergie, produits manufacturés, bâtiment et travaux publics, commerce, services marchands et services non marchands) et cinq agents sont distingués (ménages, sociétés et quasi-sociétés, institutions financières, administrations publiques, reste du monde).

Le modèle est construit à partir de l'hypothèse d'un fonctionnement « néo-keynésien » de l'économie. En période de sous-utilisation des capacités de production, la demande globale (consommation, investissement, variations de stocks, exportations) contraint l'offre et détermine à court terme la production. Cependant, ce modèle de demande est tempéré par le fait que le niveau de la production rétroagit sur les prix et par ricochet sur les comportements de demande. Une baisse de la production réduit l'emploi, si bien que le nombre de chômeurs augmente. Le taux d'utilisation des capacités de production diminue. Le relâchement des tensions sur le marché du travail et des biens et services diminue les coûts de production et donc les prix, ce qui tend à restaurer la demande.

Les conditions de l'offre jouent à court terme sur le commerce extérieur, via la compétitivité et les tensions sur les capacités de production, et, sur la consommation, via l'inflation. La dynamique prend en compte les comportements de stockage. Enfin, à moyen terme, le modèle retrouve une dynamique plus classique, avec un état stationnaire réglé par un chômage d'équilibre.

V.1. Impacts macroéconomiques de la défiscalisation des heures supplémentaires sans augmentation de la durée du travail

Les principaux résultats de ce scénario, résumés dans le tableau 5, sont les suivants :

A l'horizon de 5 ans, cette mesure permet un supplément de croissance de 0,3 % grâce à un soutien de la demande intérieure. La consommation des ménages serait stimulée par un revenu plus dynamique. Une partie de ce supplément de revenu serait épargnée par les ménages – le taux d'épargne augmenterait de 0,1 point -, l'autre serait consommée. Ce surcroît de consommation serait en partie capté par l'extérieur – augmentation des importations de 0,6 % -, l'autre stimulerait l'activité et l'investissement des entreprises en retour – augmentation de 0,7 %-.

Cette mesure, via son impact expansionniste et la très légère baisse de coût du travail, permettrait de créer près de 73 000 emplois à l'horizon de 5 ans, ce qui représente une baisse de 0,3 point du taux de chômage.

Un supplément d'inflation est à attendre d'une telle mesure (augmentation des prix de consommation de 0,7 % à l'horizon de 5 ans), qui ne remettrait pas en cause l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages mais viendrait dégrader la compétitivité de l'économie française (baisse des exportations de 0,2 %).

¹ Pour plus de détails le lecteur pourra se référer à Chauvin, Dupont, Heyer, Plane et Timbeau (2002) : « Le modèle France de l'OFCE : La nouvelle version e-mod.fr », Revue de l'OFCE, n°81, avril.

L'impact expansionniste ne permettrait pas de financer cette mesure. Le déficit des administrations publiques (APU) s'aggraverait de 0,2 point de PIB à l'horizon de 5 ans.

Tableau 5 : Impact de la défiscalisation des heures supplémentaires

(Scénario A)

<i>En écart au compte central, en %</i>	1	2	3	4	5	10
PIB total en volume	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
Importations	0.5	0.5	0.6	0.8	0.6	0.9
Dépenses des ménages	0.4	0.5	0.6	0.8	0.6	0.9
Dépenses des administrations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement des entreprises	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	1.2
Exportations	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3
Contributions à la croissance						
Variations de stocks	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Demande intérieure	0.3	0.4	0.5	0.6	0.5	0.7
Solde extérieur	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.4
Prix de la consommation	0.0	0.1	0.2	0.4	0.7	1.2
Prix du PIB	0.0	0.0	0.2	0.4	0.7	1.2
Salaire horaire réel	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Revenu des ménages	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.9
Productivité par tête, marchand	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Productivité horaire, marchand	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Durée du travail	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Effectifs totaux (en milliers)	9	34	50	66	73	81
Effectifs totaux (en %)	0.0	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3
Taux de chômage BIT (en point)	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3
Capacité de fin. (en point de PIB)						
Sociétés non financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sociétés financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
APU	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3
Ménages et EI	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0
ISBLSM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieur	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.3
Taux d'épargne des ménages	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Taux de marge des SNF	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Comptes trimestriels, INSEE, calculs auteurs

V.2. Impacts macroéconomiques de la défiscalisation des heures supplémentaires avec augmentation de la durée du travail

La défiscalisation des heures supplémentaires poursuit trois objectifs : accroître le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent, réduire le coût du travail et inciter à une durée du travail plus longue. Si les deux premiers objectifs semblent être atteints, le dernier est moins évident dans la mesure où le coût de l'heure supplémentaire reste, quel que soit le cas de figure étudié, supérieur à celui de l'heure normale.

Contrairement au scénario précédent, nous faisons maintenant l'hypothèse que les entreprises auront davantage recours aux heures supplémentaires. Nous supposons que les entreprises vont saturer la contrainte légale des heures supplémentaires (220 heures par an) de leurs salariés qui en effectuaient déjà (37 % des salariés à temps complet). La durée du travail augmenterait alors de 0,8 % pour l'ensemble des salariés.

Sous cette nouvelle hypothèse, l'impact sur l'emploi devient ambigu. En effet, des effets de sens contraire se superposent :

Le premier, déjà décrit dans le premier scénario, est positif et relatif à la baisse du coût du travail et à la hausse du pouvoir d'achat des salariés. A cela s'ajoute un nouvel effet positif : face à la baisse du coût des heures supplémentaires, les entreprises seraient incitées à augmenter le temps de travail des salariés en place, en particulier dans les secteurs où le recrutement de la main-d'œuvre connaît des tensions (bâtiment, hôtellerie ou santé). La rémunération et la défiscalisation de ces heures supplémentaires permettraient une augmentation du pouvoir d'achat irriguant l'ensemble de l'économie avec un effet positif sur l'emploi.

Le deuxième est négatif pour l'emploi : en abaissant le coût d'une heure supplémentaire, cela incite les entrepreneurs à allonger la durée du travail, favorisant alors la situation des *insiders* (salariés) au détriment de celle des *outsiders* (les chômeurs). Cela engendre une augmentation de la productivité par tête des salariés français, positive pour la croissance potentielle de l'économie française, mais défavorable à court terme à l'emploi.

A l'horizon de 5 ans, le deuxième effet continuerait de l'emporter sur le premier. Si cette mesure permet bien un supplément d'activité – 0,4 % -, la hausse induite de la productivité du travail lui serait supérieure (0,6 %). Cela engendrerait une baisse de l'emploi de 0,2 % et une hausse du chômage de 0,2 point. A l'instar du premier scénario, le supplément de croissance ne permettrait pas à cette mesure d'être financée. Le déficit s'aggraverait de 0,3 point de PIB.

Tableau 6 : Impact de la défiscalisation des heures supplémentaires

(Scénario B)

<i>En écart au compte central, en %</i>	1	2	3	4	5	10
PIB total en volume	0.1	0.2	0.4	0.4	0.4	0.5
Importations	0.2	0.3	0.6	0.7	0.7	0.8
Dépenses des ménages	0.2	0.3	0.6	0.7	0.7	0.8
Dépenses des administrations	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Investissement des entreprises	0.1	0.2	0.6	0.6	0.6	0.8
Exportations	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3
Contributions à la croissance						
Variations de stocks	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Demande intérieure	0.1	0.2	0.5	0.6	0.6	0.7
Solde extérieur	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Prix de la consommation	-0.1	-0.3	-0.6	-0.9	-1.0	-1.1
Prix du PIB	-0.1	-0.4	-0.7	-1.0	-1.0	-1.2
Salaire horaire réel	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Revenu des ménages	0.4	0.6	0.8	0.9	0.9	1.0
Productivité par tête, marchand	0.6	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6
Productivité horaire, marchand	0.0	0.0	0.1	0.0	-0.1	-0.2
Durée du travail	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Effectifs totaux (en milliers)	-104	-113	-84	-54	-38	-19
Effectifs totaux (en %)	-0.4	-0.5	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1
Taux de chômage BIT (en point)	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1
Capacité de fin. (en point de PIB)						
Sociétés non financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sociétés financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
APU	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Ménages et EI	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
ISBLSM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieur	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Taux d'épargne des ménages	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Taux de marge des SNF	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1

Sources : Comptes trimestriels, INSEE, calculs auteurs

Bien entendu, d'autres hypothèses sur l'incitation à l'augmentation de la durée du travail peuvent être envisagées. Le tableau 7 fait la synthèse des principaux résultats.

Tableau 7 : Différentes hypothèses sur l'augmentation de la durée du travail

	PIB	Emploi (milliers)	Chômage	Déficit (milliards)
$\Delta h = 0,8 \%$	0,4	-38	0,1	-3,8
$\Delta h = 1,6 \%$	0,5	-157	0,6	-5,1
$\Delta h = 2,0 \%$	0,6	-231	0,8	-5,9
$\Delta h = 3,0 \%$	0,7	-383	1,4	-7,7

Sources : Comptes trimestriels, INSEE, calculs auteurs

V.111. Impacts macroéconomiques de la défiscalisation des heures supplémentaires avec augmentation de la durée du travail et effet d'offre

Les principaux résultats de ce scénario, résumés dans le tableau 8, sont les suivants :

Nous supposons ici que la hausse de la durée du travail donne un supplément de flexibilité aux entreprises, ce qui leur permet de gagner en compétitivité. La principale différence avec les résultats obtenus dans le scénario B se situe au des performances à l'exportation.

Tableau 8 : Impact de la défiscalisation des heures supplémentaires

(Scénario C)

<i>En écart au compte central, en %</i>	1	2	3	4	5	10
PIB total en volume	0.2	0.4	0.6	0.6	0.6	0.7
Importations	0.5	0.8	1.0	1.1	1.0	1.3
Dépenses des ménages	0.4	0.6	1.0	1.0	1.0	1.2
Dépenses des administrations	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Investissement des entreprises	0.3	0.5	0.8	0.9	1.0	1.3
Exportations	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5
Contributions à la croissance						
Variations de stocks	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Demande intérieure	0.3	0.5	0.7	0.8	0.8	1.0
Solde extérieur	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.3
Prix de la consommation	-0.1	-0.4	-0.6	-0.8	-0.9	-0.9
Prix du PIB	-0.1	-0.5	-0.7	-0.9	-0.9	-0.9
Salaire horaire réel	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Revenu des ménages	0.5	0.7	0.9	1.0	1.0	1.1
Productivité par tête, marchand	0.7	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7
Productivité horaire, marchand	0.2	0.1	0.2	0.0	-0.1	-0.1
Durée du travail	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Effectifs totaux (en milliers)	-100	-98	-63	-30	-12	13
Effectifs totaux (en %)	-0.4	-0.4	-0.3	-0.1	0.0	0.1
Taux de chômage BIT (en point)	0.4	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Capacité de fin. (en point de PIB)						
Sociétés non financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sociétés financières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
APU	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Ménages et EI	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
ISBLSM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieur	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2
Taux d'épargne des ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Taux de marge des SNF	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1

Sources : Comptes trimestriels, INSEE, calculs auteurs